

Date de dépôt: 27 mars 2007

Pétition

pour la condamnation des « crimes » commis par les régimes communistes totalitaires

Mesdames et
Messieurs les députés,

Conformément aux l'articles 29 et 11 des Constitutions fédérale et genevoise, en qualité de Citoyen, je vous adresse la présente pétition individuelle :

Comme il est tout à fait légitime de commémorer la Shoah par des cours spécifiques dans nos écoles publiques et d'honorer la mémoire des victimes du nazisme par des monuments contre l'oubli d'un crime contre l'humanité, je demande aux député-e-s du Grand Conseil de notre République et canton d'agender et de prévoir :

- Une résolution réclamant la condamnation internationale des « crimes » commis par les régimes communistes totalitaires. Crimes qui, au demeurant, perdurent encore ! Je soutiens que ces crimes n'ont pas été condamnés par la communauté internationale, contrairement à ceux commis au nom du nazisme.
- Il serait judicieux qu'à la place des Nations soit érigé un monument à la mémoire des plus de 80 millions de morts de cette autre folie idéologique du XX^e siècle. L'emplacement de ce mémorial, face au siège européen de l'ONU est tout à fait indiqué pour un tel acte de mémoire collective.

Ma démarche a pour origine un rapport soumis par le député suédois Göran Lindblad au Parlement européen : aucun débat n'a pas pu être mené à cause de l'hostilité de 15 partis communistes.

N.B. : 1 signature
M. Théodore Jovanovitch-Berseth
Rue Hoffmann 8
1202 Genève